

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE**  
**DU 16 février 2021**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le 16 février à 20 H 30 le Conseil Municipal convoqué le 9/02/2021/ par le Maire s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciations sociales liées au COVID 19 sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

**Nombre membres afférents au CM : 15**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 14**

**Étaient présents:** Mmes, MM. CHATRE Philippe, CAPITAN J. Paul, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHARRIER Jérôme, LAMURE Sandra, PERSIGNY André, CAPITAN Pascal, GUILLET Florian, CHAUMENTIN Gilles, CHAUX Delphine, MORLANDET Marie-Christine, DEMICHEL Nelly, TRONCY Georges,  
**ÉTAIT EXCUSEE :** Mme SERVAJEAN Yolande,

**Secrétaire de séance :** Mme MORLANDET M. Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la révision du zonage d'assainissement et zonage des eaux pluviales par le cabinet C2EA. Ce dernier sera soumis à enquête publique. Le but de ce zonage est de maîtriser les débits et les écoulements des eaux pluviales, de limiter les zones d'imperméabilisation des sols et gérer le traitement des eaux pluviales de ruissellement lorsqu'il y a pollution au milieu aquatique. Il permet également de limiter les volumes d'eau à l'entrée de la station.
- RENOUELLE la convention de mutualisation avec la COPLER pour une durée de un an au lieu de 3 afin de faire évoluer le service « renfort remplacement ». Cette convention regroupe des services de base et des services à la carte facturés suivant leur utilisation.
- RENOUELLE la convention avec les services de la MAGE (Mission d'assistance à la gestion de l'eau) qui ont en charge la surveillance des stations d'épuration. Cette convention est faite pour 4 ans.
- PREND CONNAISSANCE des orientations budgétaires et notamment l'agrandissement de la station d'épuration du Bourg qu'il est urgent de réaliser.
- Le Maire :
- informe que prochainement un bus du CREDIT AGRICOLE viendra tous les vendredis après-midi Place de l'Eglise et offrira les mêmes services qu'au guichet de la banque (sauf retrait d'argent). Vous pourrez y trouver toutes les informations que vous souhaitez (clients ou non) y déposer vos chèques ou exécuter toute opération sur vos comptes.

- Fait part que le « Panoramic » est d'accord pour acquérir une partie de terrain à côté de leur établissement aux conditions de la Mairie.
- Informe que les apiculteurs doivent venir début avril. Les travaux du local devront être finis.
- Evoque la sécurisation du hameau de Fouet. Une délégation des riverains a été reçue en Mairie pour leur expliquer ce qui sera réalisé (pose de coussins berlinois)
- Delphine CHAUX informe que le bulletin municipal arrivera en mairie mardi et que la distribution sera assurée par le conseil, chacun dans son hameau.
- La commission sociale distribuera à toutes les personnes de 80 ans et plus (34 personnes) de la commune un colis de produits locaux.

La séance est levée à 22 heures 30

